

# Bourseville Infos

Juillet 2015



## **EDITO**

Le plan d'économie et la fermeture de classe ont été les sujets majeurs de nos préoccupations pendant les semaines qui viennent de s'écouler. Pour ce qui est du plan d'économies, vous trouverez tous les détails dans le compte rendu de la réunion de Conseil du 25 juin. Certains diront « encore des chiffres ! » C'est vrai que le numéro de Mai consacré au budget et encore celui-ci vous montre que les questions de finances ont une place importante dans les travaux du Conseil municipal. Mais il faut prendre maintenant les décisions nécessaires pour préparer l'avenir, même si elles sont difficiles. Chaque Boursevillois, qui paie ses impôts locaux, est concerné personnellement: chaque euro d'économie, c'est un euro de moins sur la fiscalité. S'agissant de notre école, je me suis battu tant qu'il était possible, pour trouver des familles avec des enfants scolarisés, pour travailler avec les enseignants, les parents, être là avec les quelques uns qui ont manifesté, plaider notre cause plusieurs fois avec l'inspection académique... Mais malgré 52 élèves à ce jour, la décision de fermer une classe semblait prise d'avance par le rectorat... Nous devrions obtenir un poste d'enseignant sur 2 jours pour renforcer l'équipe enseignante qui va s'organiser. Mais nous aurons, comme dans d'autres communes, 4 niveaux par classe. Si Je regrette, bien sûr, cette décision, je ne regrette pas le combat que nous avons mené. Il n'est malheureusement pas le dernier, pour maintenir, autant que nous le pourrons, la vie et l'activité dans notre commune.

JM Flachet



## **Au sommaire**

**Conseil municipal du 25 Juin 2015**

**page 2**

**A vos Agendas**

**page 10**

**Etat civil**

**page 11**

**Chc'oin Picard**

**page 11**

**Les Images**

**page 12**

**Et avec le Bourseville Infos de Juillet, un « numéro spécial » sur le fleurissement du village ! Si vous êtes intéressé(e)s : n'hésitez pas à renvoyer le coupon à la Mairie , en page 4 du n° spécial**

## Conseil Municipal du 25 Juin 2015

Absentes excusées : Mme Guillot (pouvoir à Mme Holleville) et Mme Boucher. Le compte rendu du Conseil municipal du 30 avril 2015 est adopté.

### 1) Plan d'économies de la commune

Jm Flachet rappelle à l'ensemble du Conseil les différentes étapes du plan d'économies dont une partie des composantes est soumise aujourd'hui au Conseil pour décision :

#### **- Dès l'été 2014, une série de démarches ont été engagées pour réduire des postes de dépenses :**

( Renégociation contrat gaz, photocopieurs, étude sur le changement de tarif électricité du Centre socio culturel, etc..) Une partie des emprunts a également été renégociée pour obtenir un taux inférieur et ré-étaler le remboursement)

#### **-A l'automne 2014, un point complet de situation a été fait à la suite duquel ont été lancés 4 groupes de travail, dont les travaux ont porté sur tous les postes de dépenses de fonctionnement :**

**Masse salariale et Travaux, Centre Socio culturel et Activités festives, Domaine scolaire , Centre aéré, TAP, Dépenses sociales...Dépenses générales, subventions, politique fiscale.**

Le Maire remercie les adjoints et les conseillers qui ont donné de leur temps pour ces travaux. Deux réunions de synthèses ont eu lieu les 11 mai et 11 juin 2015. Elles ont permis à chacun, en toute liberté, de donner son avis, pour dégager un consensus sur les solutions qui vont être présentées aujourd'hui.

**A noter qu'une partie des conclusions de ces groupes a déjà été mise en oeuvre et votée lors de réunions précédentes :** ex : économies sur l'énergie, emprunts, modification des tarifs du Centre aéré, ou encore le maintien cette année des taux d'imposition pour le budget 2015, dès lors que l'ensemble de la démarche d'économies n'était pas terminée

Le Maire a rappelé que le but de ce plan est d'arriver pour le budget 2016, **à réaliser un montant d'économie substantiel, puisque l'objectif se situerait autour de 50 000 euros chaque année à partir du prochain budget. Ces économies devront nécessairement être complétées par une hausse de la fiscalité locale en 2016,** pour arriver à équilibrer nos recettes et nos dépenses, tout en sachant que nous aurons encore à faire face à une réduction de la dotation et à des désengagements de l'Etat dont nous ne connaissons pas le montant.

JM Flachet a souligné que **toute économie faite sur notre fonctionnement, c'est autant de gagné sur la fiscalité.** Bien entendu, nous sommes conscients que ces mesures ne sont pas toujours faciles à prendre, mais nous avons également essayé , dans les débats que nous avons eu dans les groupes de travail et au sein du Conseil, de prendre des mesures raisonnables, de trouver des solutions qui permettent de maintenir le niveau d'entretien de notre village, les services aux Boursevillois, les activités et les manifestations diverses.

Nous essayons aussi de poursuivre nos actions pour donner de la vie à notre village, comme par exemple le marché du jeudi.

Ce préambule nécessaire étant fait, Jm Flachet passe ensuite aux différents points qui vont être soumis à l'avis du Conseil :

- **Orientation concernant le personnel technique en 2016** : Après le départ en retraite de M Lenfant prévu le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, **l'orientation proposée au Conseil est de ne pas recréer de poste de personnel titulaire**. Les heures de travail disponibles évolueraient de 94 à 54 heures par semaine. Afin de maintenir un bon niveau d'entretien du village, les solutions suivantes seront envisagées : Plan de réorganisation des activités d'entretien. Recours à un contrat aidé (une vingtaine d'heures). Sous-traitance extérieure de certains travaux. Une expérience a été faite avec le balayage des trottoirs par une balayeuse Véolia. Mr Delbarre précise que le coût pour 3 passages à l'année est de 1350 euros, et permet une économie importante par rapport à la solution actuelle de la balayeuse, qui demanderait à l'équivalent 172 heures de main d'œuvre, le coût des remplacements de balais, le nettoyage, le gazole et l'assurance, ce qui fait plus de 3600 euros. Adoptée dès maintenant, cette solution permet la mise en vente de la balayeuse dès à présent.

**Cette orientation est soumise pour avis au Conseil, qui l'adopte à l'unanimité des votants : 14 voix.**

- **Mesures concernant les dépenses de travaux** : JM Flachet **demande que soit poursuivie la politique de recherche systématique d'économies dans tous les domaines** : fournitures, contrats de maintenance.. Concernant la maintenance chauffage, deux dispositions ont été prises :

Renégociation du contrat avec l'entreprise Thomas pour la maintenance du chauffage et de la ventilation de la Mairie : un seul passage annuel au lieu de 2, changement des filtres et délivrance de l'attestation : passage de 2317 à 1116 euros. Par ailleurs, la convention avec l'entreprise Savelis d'Abbeville a été dénoncée sur 2016, la maintenance des 3 chaudières Ecole et Mairie étant assurée par l'entreprise Bordji, avec une intervention annuelle et dépannage si besoin au coup par coup. L'économie totale sur le poste maintenance chaudière est de 1500 euros par an.

- **Mesures concernant le matériel** : Parmi différentes options étudiées, la proposition retenue par les groupes de travail est de conserver le Renault de transport, mais en le réservant comme véhicule pour les interventions. Avec le camion benne, il permet à 2 personnes de travailler dans deux endroits différents du village sans faire d'allées et venues. Avec la remorque qui a été achetée, il va faciliter les transports et permettre de gagner du temps dans certains travaux. Dans la mesure où nous conservons ce véhicule, nous continuerons d'offrir le service de transport pour les courses des personnes âgées, une fois tous les 15 jours, grâce au bénévolat du chauffeur, Mr Hedin, que nous remercions. **Par contre, ce véhicule ne sera plus mis à disposition, en dehors de ces usages exclusifs.** Concernant le camion benne, le choix est de continuer à l'entretenir aussi longtemps que possible, malgré les réparations, compte tenu du coût important d'un camion neuf.

**La décision concernant le matériel est adoptée à l'unanimité des votants : 14 voix**

## -Mesures concernant le centre socio culturel, les fêtes et cérémonies

**Concernant le centre socio culturel**, l'objectif visé est d'augmenter la fréquentation par les locations payantes. Actuellement, la plus grande partie des week-end est prise par les associations et les manifestations de la commune. Il reste encore de la marge pour des week-end non loués. Par ailleurs, il faudra également étudier la possibilité d'augmenter les locations en semaine, par exemple pour des réunions d'organismes ou d'entreprises. Une documentation pour faire connaître cette installation est envisagée. Pour répondre à l'objectif d'économies, plusieurs dispositions sont proposées pour l'organisation des manifestations :

Suppression des pains au chocolats pour les célébrations ( le nombre d'enfants présents est faible et l'horaire ,en fin de matinée, est proche du déjeuner). Remise en place d'un apéritif traditionnel.

**Maintien du repas des aînés**, avec objectif de réduction de 5 euros par repas auprès du traiteur.

Repas offert aux personnes âgées de 65 ans et plus. Le repas serait payant pour les accompagnants ou conjoints qui n'auraient pas l'âge de 65 ans.

**Ces mesures sont adoptées à l'unanimité des votanx : 14 voix**

### **Mesures concernant les TAP : (Temps d'activité périscolaire)**

Mme Roques indique que la solution envisagée pour la prochaine rentrée serait d'organiser les activités le vendredi après midi avec une réorganisation du personnel. Mme Cantrelle encadrerait les activités avec du personnel communal. Sa rémunération sera adaptée en conséquence. Ce dispositif pourra se révéler moins onéreux et simple à gérer. Nous allons essayer d'avoir des intervenants extérieurs pour des activités artistiques, musique et autre.

**Mesures concernant le Centre Aéré** : Les dispositions concernant l'organisation, le personnel, les tarifs, ont été adoptées lors des précédents conseils. Nous avons redéfini le programme afin de diminuer le budget notamment consacré aux activités extérieures. C Roques indique qu'au total, c'est un objectif de 3000 euros d'économies qui est visé.

**Mesures concernant la garderie** : Après étude de nouvelles demandes éventuelles, les horaires pourraient être modifiés. Si nous enregistrons à la rentrée un besoin d'ouvrir plus tôt le matin nous le ferons.

**Mesures concernant les bons d'achat** : Les bons d'achat ne représentant plus la même nécessité comme lors de l'époque de leur mise en place, les groupes de travail ont évoqué plusieurs solutions, toujours dans l'idée de rechercher des économies.

Après discussion sur les différentes formules, **la décision qui s'est dégagée est de supprimer les bons d'achat, et d'octroyer une subvention supplémentaire au CCAS afin que ce dernier puisse intervenir vis-à-vis de personnes âgées qui se trouveraient en difficulté** . Cette enveloppe est fixée à 500 euros pour l'exercice 2015. Le niveau sera ajusté chaque année en fonction de l'utilisation constatée.

**Cette proposition est adoptée par le conseil : 10 voix pour, 2 voix contre** (M Richard, Mme Lenfant) **2 abstentions** ( Mr Cantrelle, Mr Caux)

**Mesures concernant les photocopies** : Il est proposé: le maintien de la gratuité pour les particuliers venant faire une photocopie à la Mairie. Pour les associations de Bourseville : 500 gratuites par an , puis un coût aux 100 de 5€ pour les copies noir et blanc. Les copies couleurs seraient payantes dans tous les cas : 0,20€ la feuille.

**Ces mesures sont adoptées par le conseil à l'unanimité des votants : 14 voix**

### **Nouvelles mesures concernant les dépenses générales :**

**L'essentiel des mesures d'économie a été mis en place** (renégociation tarif gaz, photocopieurs, Télécommunications, etc.. Concernant **l'électricité**, le changement de tarif du centre Socio culturel qui avait été décidé sera effectué le 16 juillet. Par ailleurs, un boîte foraine sera mise en place sur la place au bord de la rue de la Ferme pour alimenter la fête locale et le marché.

L'étude sur les économies réalisables **sur l'éclairage public**, demandée à la FDE (Fédération de l'Energie de la Somme) devrait être réalisée avant la fin de l'année.

Concernant **les assurances**, la consultation est en cours, pour application nouveau contrat à compter du 1er Janvier 2016, avec notre assureur SMACL, Groupama, Mutuelle de Picardie. A ce stade, nous avons une proposition tarifaire de l'ordre de 6 à 700 euros inférieure (sur 11 000 euros annuels) L'objectif est bien entendu de viser un meilleur tarif sans réduire les garanties que nous avons. La décision sera prise après réception du dernier devis le 9 juillet.

**Sur la renégociation des emprunts**, après l'opération faite fin 2015, M Desprez a repris le dossier en Mai dernier pour voir encore une fois si nous pouvions envisager une démarche sur les 2 derniers prêts à 3,59% et 4,04%, avant que les taux ne commencent à remonter , ce qui est le cas depuis quelques jours.

Nous avons une possibilité avec Groupama de nous re-financer à 3,10 %. Malheureusement, comme on pouvait le supposer, le coût du rachat des prêts au Crédit Agricole est très élevé, du fait des indemnités de remboursement anticipé qui nous a été confirmé comme non négociable : (exemple pour le dernier emprunt : environ 40 000 euros pour un capital restant de 288 000 euros) De ce fait, le nouveau capital à emprunter pour racheter le prêt reviendrait, même à 3,10 %, à payer des remboursements annuels plus élevés qu'actuellement.

Nous devons donc considérer que, pour les quelques années à venir, nous ne pouvons pas aller au-delà de ce qui a été fait en matière de renégociation de prêt, qui conduit à une baisse de la charge annuelle d'environ 8000 euros en 2016 et suivants. (environ la moitié en 2015) .

### **Orientation de la politique concernant les Associations**

Les groupes de travail ont réfléchi pour proposer une redéfinition de la politique vis-à-vis des Associations. Jusqu'à présent, le vote des subventions est reconduit sur des montants dont la fixation remonte souvent à de nombreuses années. Par ailleurs, la délibération regroupe plusieurs situations qui sont très différentes : Associations de Bourseville, Associations extérieures, cotisations syndicats, CCAS, etc.

**La proposition est de revoir l'ensemble de la politique**, avec comme principe :

-bien distinguer ce qui relève des associations de Bourseville et des autres.

-rencontrer chaque responsable d'association pour expliquer la politique qui va être suivie

-définir les règles concernant la mise à disposition du Centre Socio culturel et une subvention symbolique annuelle de base

-adapter l'aide éventuelle aux associations en fonction de leurs projets, de l'impact sur la vie et l'animation du village, de l'état de leurs finances.

-réaliser des économies

Dans l'état actuel de la réflexion, la proposition suivante est soumise au Conseil

-**Le Maire rencontrera**, accompagné de quelques membres du Conseil , **le Président de chaque Association** dans les 3 mois qui viennent afin de faire le point.

-Le principe **d'une subvention annuelle de base de 50 euros** est fixé à partir de 2015. Chaque Association continuera de bénéficier de **la mise à disposition du Centre Socio culturel** sur la base d'un maximum de 2 we sur l'année et de présence en semaine suivant besoins et possibilités. Une recherche de répartition des dates sera faite afin de permettre de laisser au maximum les créneaux de location extérieure à la belle saison.

-Si **des projets particuliers** existent assortis d'une demande d'aide, ils feront l'objet d'une étude **au cas par cas**, en fonction de l'état des finances de l'association et de l'intérêt du projet pour les Boursevillois et Boursevilloises.

-**La liste des Associations de Bourseville** est la suivante : Jardins ouvriers, Anciens combattants, Sté de Chasse, JSB, ND des Anges ,Les Loupiots de Bourseville, Amicale du Bel Age, Familles Rurales, Amicale des Sapeurs pompiers, Lire à Bourseville, Les Amis et Voisins de la Baie de Somme, Détente et plein Air.

- Si des activités payantes sont pratiquées à l'intérieur de la salle, et suivant la participation effective des Bourevillois, le principe d'une participation à la mise à disposition de la salle pourra être décidé.

-Les Sapeurs Pompiers, bien que n'étant pas une Association de Bourseville au sens juridique du terme, continueront de bénéficier d'une mise à disposition du Centre Socio Culturel un WE par an, compte tenu de leur implication dans la vie locale.

-Les demandes de subvention des Associations locales , non Boursevilloises, mais impliquées dans le village, seront examinées chaque année : ex : Vie Libre.

-**Aucune subvention systématique** ne sera plus accordée **aux Associations extérieures**.

-Le cas de **la JSB**, pour laquelle le montant total des dépenses (subvention, entretien vestiaire, électricité, eau, peinture, etc) se monte à plus de 5000 euros annuels fera l'objet d'un examen particulier, dans la mesure où la situation actuelle ne correspond plus à l'objectif d'entraînement et d'animation des jeunes comme c'était le cas autrefois et comme c'est la raison d'être de la JSB.

-Les demandes de cotisations aux **syndicats extérieurs** feront l'objet d'une **décision distincte**, de même que la participation financière pour la clique de Vaudricourt.

- **La subvention au CCAS** fera l'objet d'une délibération distincte. Pour 2015 le montant de la subvention de base demeure fixé à 1000 euros ,auquel s'ajoute la réserve décidée pour les personnes âgées de 500 euros, soit 1500 euros.

**La proposition de refonte de la politique vis-à-vis des associations , sur les base ci-dessus, est soumise au vote du conseil. Elle est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention**( Mr Delbarre ne prenant pas part au vote, en qualité de Président de la Sté de Chasse).

Les délibérations correspondantes concernant l'octroi des subventions seront établies sur les bases de cette décision.

### **Synthèse du plan d'économie et fiscalité**

En reprenant les différents postes de gains résultant des décisions prises, M Desprez donne une estimation globale du plan d'économies. Il s'agit bien entendu d'une estimation , mais qui donne un ordre de grandeur. Nous aurons, début 2016, à nous appuyer sur les chiffres du réalisé en 2015, tenir compte de ces mesures d'économies, et nous interroger ensuite sur l'évolution nécessaire de la fiscalité, qui fera naturellement l'objet d'un débat le moment venu.

**Au total, les différentes mesures adoptées doivent permettre une économie de :**

**-Masse salariale, travaux...: objectif de 22000 euros en 2016, objectif de 26000 en 2017**

- Centre socioculturel, fêtes et cérémonies : objectif 1500 euros en 2016, (hors objectif de recettes nouvelles en location)
- Activités périscolaires, centre aéré, bons d'achat... 3000 euros en 2015 objectif de 7 à 10 000 euros en 2016
- Dépenses générales, subventions, et renégociations prêts :10 000 euros en 2015 ,objectif de 13000 euros en 2016
- Total général : objectif d'environ 13 000 euros en 2015, et de l'ordre de 45 000 à 50 000 euros en 2016.**

En conclusion de ce point important de cette réunion de Conseil, le Maire a rappelé que cette démarche d'économies allait encore **nécessiter du travail pour lui-même et toute l'équipe** , notamment jusqu'à la préparation du budget 2016.

Il s'agit d'une démarche **difficile, mais qui est indispensable** et dans laquelle nous sommes tous impliqués.

Dans cet esprit, JM Flachet a indiqué qu'il comptait s'entretenir prochainement avec les adjoints, sur l'idée **d'une participation des élus à l'effort général par une baisse des indemnités, à laquelle il est favorable personnellement, par solidarité avec les efforts de tous.**

Il a confirmé que nous prendrons le temps nécessaire également afin d'expliquer, de rencontrer les différents acteurs concernés, comme le personnel communal, les associations, etc...Nous continuerons dans la ligne que nous avons suivie vis-à-vis des Boursevillois, pour les informer, de façon directe, dans le **respect des engagements** pris auprès d'eux.

## **2) Redevance d'occupation du domaine public**

M Desprez indique que la commune a décidé de **mettre en place les redevances d'occupations du domaine public par les opérateurs de transport et de fourniture d'énergie et de télécommunications**. Le principe est que ces opérateurs ayant leurs installations sur le domaine communal, elles doivent payer chaque année une redevance à la commune en contrepartie. Ces dispositions n'avaient pas été prises jusqu'à présent à Bourseville.

Mr Desprez donne ensuite lecture des propositions des délibérations suivantes, qui sont prises une fois pour toutes, et qui posent le principe d'une revalorisation annuelle automatique de la redevance en fonction des indices légaux et en appliquant les taux maximum possibles :

**Délibération pour ERDF.** La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.(14 voix) Le montant au titre de cette année est de 197 euros (fonction de la tranche de population)

**Délibération pour les ouvrages de transport de gaz ( GRT Gaz ):** la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.(14 voix) Montant de la redevance : 152 euros, pour 892 mètres de réseau.

**Délibération pour les ouvrages de distribution de gaz (GRDF ):** la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.(14 voix) Montant de la redevance : 343 euros pour 5362m de réseau

**Délibération pour les télécommunications(Orange) :** la délibération est adoptée à l'unanimité des présents(14 voix). Montant annuel pour 2015 : 716 euros pour 3068 m d'artère aérienne, 13414 m d'artère en sous sol et 0,5 m2 d'emprise au sol. A noter que pour les télécommunications, il semble qu'il soit possible de percevoir la redevance avec un effet rétroactif. La délibération est prise en ce sens, pour les 4 années 2011 à 2014.

M Desprez précise que ces dispositions étant nouvelles pour Bourseville, nous suivrons la mise en œuvre afin de voir si les paiements sont bien effectués sur ces bases, sachant que les titres de paiement seront envoyés par la trésorerie après nos courriers d'information aux différents organismes.

Si nous sommes bien sur ces bases de calcul, le montant récupéré chaque année est de 1256 euros revalorisables. De plus, l'arriéré Télécommunication, s'établit à **2423 euros**.

### **3)Convention de Télérelevage des compteurs de gaz**

Nous avons été contacté par Le distributeur national, GRDF, qui rentrepréend la mise en place sur le territoire d'**un système de télérelevage des compteurs de gaz des particuliers.**

11 millions de compteurs sur toute la France vont être modifiés.

Chaque consommateur pourra ainsi consulter chaque fois qu'il le souhaite, par internet, son relevé en kw/h et en euros, et grace à ces informations, agir au mieux pour optimiser sa consommation. Indépendamment de la question d'économie d'énergie, ce système va permettre au fournisseurs de facturer sur la base des consommations réelles et non plus par des facturations intermédiaires sur la base d'estimation.

Sur le plan technique, cela nécessite l'installation sur un local de la commune d'un boîtier de transmission radio ( voire deux si besoin pour Martaigneville , l'installation de Tully pouvant éventuellement prendre en compte Martaigneville) .

Le coffret, de dimension de 40cm sur 30, doit être placé sur un bâtiment public. L'antenne est une antenne fouet de dimension inférieure à 1 mètre. D'après les informations fournies, le coffret émet un signal d'une demie seconde le matin et d'une demie seconde le soir, sur une fréquence de 169 MGHertz, alors que les appareils portables se situeraient entre 800 et 2000. Le technicien de GRDF est à disposition pour venir faire une présentation au Conseil sur le fonctionnement.

Pour la mise en place, la commune doit signer une convention d'hébergement. M Desprez précise que cette installation ouvre droit à une redevance à percevoir par la commune au titre de l'occupation du domaine public. (le montant serait de l'ordre de 50 euros annuels)

Nous avons fourni 5 lieux d'installation potentiels : la Mairie, l'Eglise/Presbytère, Le Centre Socio culturel, Le Local Pompier/garage, le Local Club.

Un seul de ces lieux sera retenu par les techniciens.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à signer la convention.

**La décision est adoptée à l'unanimité des votants : 14 voix**

### **4)Fonds de concours**

JM Flachet indique que la commune va solliciter auprès de la CCVI une demande de subventions pour une série d'investissements déjà réalisés :

Chaudières logement et Mairie, Informatique école, Matériel d'entretien ,(tondeuse, kit taille haies, remorque), postes et logiciels informatique , standard téléphonique Mairie, dôme de vidéosurveillance Centre Socio Culturel, travaux écoulement d'eaux pluviales rue d'Abbeville, coffret électrique forain.

La prise en charge étant de 50%, le financement total visé par cette demande, s'il est accepté en totalité, serait de 22587,64 euros. Cette demande de subvention sera au besoin adaptée en fonction des possibilités de subvention du Département dans le cadre du programme baptisé « IDEAL ». **Le conseil donne son accord.**

### **5) Projet fleurissement**

Madame Roques fait part au conseil des démarches engagées en vue de progresser dans le fleurissement du village. Un contact a été pris avec l'équipe des « Villages fleuris » au niveau départemental. Tous les **éléments sur le projet vont faire l'objet d'une information détaillée dans un bulletin d'information**. Parmi les éléments du projet, figurent la création d'une commission fleurissement, l'implication des habitants, des jeunes à travers les activités périscolaires, une bourse d'échanges aux plantes, etc...

**Le Conseil donne son accord pour la création d'une commission fleurissement, présidée par Mr Dubuc.**

M Desprez indique qu'en liaison avec Mme Roques et Mr Dubuc, un numéro spécial de Bourseville Infos consacré au fleurissement est en préparation et sera, avec l'accord du Conseil, distribué avec le Bourseville Infos de Juillet.

Il demande l'avis au conseil sur le tirage couleur ou noir et blanc de ce numéro spécial. Il rappelle que les tirages couleurs, qui étaient autrefois à 6,5 centimes ont été renégociés à 4,5 centimes, les tirages noir et blanc étant passés de 0,65 centime à 0,45 centimes. Le surcoût étant réduit, environ 60 euros, le Conseil estime qu'il faut utiliser le tirage couleur pour ce numéro sur le fleurissement.

Rappel : Le numéro spécial fleurissement est joint au Bourseville Infos de Juillet ! Une fiche à découper et retourner à la mairie pour toutes les personnes qui sont intéressées par le projet fleurissement !

#### **6) Enquête publique Eoliennes de Nibas**

La commune est consultée, dans le cadre d'une enquête publique se terminant le 8 Août, sur le projet d'installation de 2 éoliennes supplémentaires sur la commune de Nibas : Il s'agit de la Société SAS Ferme Eolienne des Croix. En réponse à une question de Mr Caux, Le maire précise que ces éoliennes seront à une distance de 700 mètres des limites de la commune de Friville. Elles seront situées dans la continuité du parc existant.

La délibération est soumise au vote : **Avis défavorable au projet : 9 voix contre, 2 voix pour** (Mr Flachet, Mr Richard), **2 abstentions** ( Mme Holleville, Mr Cantrelle)

#### **7) Convention Application droit au Sol**

Mr Flachet informe le conseil des conséquences du transfert de responsabilité de l'Etat à la CCVI pour la réalisation des actes liés à l'urbanisme ( permis de construire, etc.. ). Les travaux qui étaient faits par la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) seront désormais fait par la CCVI, qui a engagé 2 personnes à mi temps, l'une sur Friville, l'autre sur Feuquières.

Le coût total de fonctionnement sera de l'ordre de 60 000 euros, répartis en 3 tranches : 20 % directement financés par la CCVI, 20% fixe par la commune, en fonction du nombre d'habitants, et 60% variable, en fonction du volume d'actes réalisés . JM Flachet indique que si nous étions sur la base de 2013, où nous avons eu 39 actes sur Bourseville, le montant serait de 3000 euros. Mais le chiffre est en baisse, 23 en 2014, et nouvelle baisse sur 2015.

Mr Dumont précise que les actes simples (déclarations préalables sans surface, certificats d'urbanisme, etc..) sont toujours effectués au niveau de la commune. Sur question de Mr Richard, Mr Flachet précise que cela ne change rien par rapport au transfert de la compétence d'urbanisme à la CCVI qui a été réalisé avec le « PLUI » (Plan local d'urbanisme intercommunal). M Desprez souligne que ce transfert n'est autre qu'une nouvelle forme de désengagement de l'Etat, les communes devant maintenant supporter le coût d'opérations administratives qui étaient jusqu'à présent assurées par l'administration publique. Après plusieurs échanges sur ce dossier, et n'ayant pas d'autre choix, **le Conseil donne son aval à la convention** .

#### **8) Projet Local Club**

JM Flachet indique que le remboursement de l'assurance suite au sinistre sur la toiture du Local Club est d'environ 9000 euros. La question sera posée de savoir si ce montant peut être perçu directement pour solde du sinistre ou s'il nécessite une facture de réparation de la toiture.

**La question du devenir du Local club se pose maintenant, et nous devons prendre des décisions.**

Il présente au Conseil le travail qu'a fait Mr Toussart pour présenter une hypothèse de réfection du local : pose d'une structure bois en interne, pose d'une toiture bac acier. Le tout pour un coût d'achat de matériaux relativement modeste (4900 euros en charpente, 5600 euros en couverture). Reste bien entendu la partie main d'œuvre. Cette solution permettrait une mise hors d'eau et un maintien de la structure, sachant qu'il faudrait ensuite, dans une deuxième étape, retravailler sur les murs, l'isolation, l'électricité, etc.. pour que le bâtiment puisse être réutilisé avec du public.

Le maire et le Conseil remercient unanimement Mr Toussart pour la qualité de ce travail , fait bénévolement, qui a le mérite , quelles que soient les solutions finales retenues, de permettre une réflexion concrète et d'envisager des solutions. Un large échange a lieu sur le sujet, avec notamment MM Richard, Caux, Cantrelle, Dubuc, Delbarre , etc.. Plusieurs questions sont abordées : utilisation possible du bâtiment, chiffrage global des différentes solutions (mise hors d'eau uniquement, toiture complète, charpente /murs +toiture comme dans le projet présenté, etc...)

**A l'issue de cet échange, il est décidé que plusieurs chiffrages vont être faits. La solution retenue prendra en compte ce chiffrage, les modalités de règlement de l'assurance, les possibilités de subvention.**

Suite aux demandes de F Richard et JD Cantrelle, il est convenu qu'un emplacement est assigné au sous sol du local pour le stockage du matériel (brocante, bourse jouets, jeux picards..)

### **9)Divers**

**-Ecole :** JM Flachet confirme la perte d'une classe à la rentrée prochaine, malgré les 52 élèves répertoriés à ce jour. Il rappelle au Conseil toutes les démarches qui ont été menées, les réactions au niveau des parents d'élèves, mais fait part de son sentiment selon lequel les décisions étaient prises depuis longtemps.

Il est probable que nous pourrions bénéficier de l'affectation **d'un enseignant supplémentaire pendant 2 jours** pour aider l'équipe en place. Les 3 salles de classe seront toujours utilisées : pendant les 2 jours et pour la sieste des petits. Le Maire regrette cette décision du Rectorat : avec un nombre d'enfants du même ordre que cette année, nous sommes réduits à 2 classes ,ce qui implique 4 niveaux par classe. Selon JM Flachet, **c'est le système de la double peine** : on se bat pour avoir le nombre d'enfants suffisant pour 3 classes, au final, on a quand même 2 classes à 4 niveaux et un nombre d'enfants plus élevé dans chaque niveau !

**-Entretien des bornes à incendie :** Le contrat d'entretien de la Société des Eaux de Picardie se monte à 1980 euros à l'année (90 euros par borne). La question sera reposée via le SIEP (syndicat intercommunal des eaux de Picardie) pour voir si ce chiffre peut être réduit.

Une fuite et signalée au niveau du domicile de Mr Duverger.

**-Commission des fêtes :** JM Flachet rappelle la nécessité de présence des membres de la commission pour préparer les manifestation avec Mme Holleville.

**-Prochaines manifestations à Bourseville :** Expo « C'est tout un art » les 3 et 4 et 10 et 11 octobre chez Polyméto.

« Semaine Bleue pour les personnes âgées » : jeudi 15 octobre, après midi « spectacle Picardisant », organisée par Familles Rurales et l'Amicale du Bel Age. (voir la rubrique « A vos Agendas »)

**-Rachat de la licence IV de débit de boissons par la commune :** un recommandé a été envoyé à l'avocat en charge de la liquidation.

oooooooooooooooooooooooooooo

### **A vos agendas !**

**Fête du 14 juillet : 11 h 30 : le défilé, 12h : l'apéritif et le repas, Après midi : les jeux...la fiche d'inscription au repas a été remise dans les boîtes aux lettres !**

- - - -

### **Fête locale**

- - - -

**Du nouveau cette année : la fête locale de Bourseville revient sur la place du Village ! Alors, rendez vous le Dimanche 16 Août 2015**

*Comme chaque année, tickets de manège offerts aux enfants par la commune*

Week-end du 3 et 4 et du 10 et 11 octobre : « C'est tout un art » ! l'entreprise Polyméto à Bouseville accueille la manifestation « c'est tout un art » . Artistes , sculpteurs, conteurs... retenez ces dates, informations à suivre à la rentrée.

### Jeudi 15 Octobre 2015

« La semaine Bleue » : Familles Rurales Bourseville et l'Amicale du Bel Age s'associent pour participer à la semaine Bleue organisée au bénéfice des « séniors » et des personnes âgées dans la région en octobre prochain :

Jeudi 15 octobre 2015, de 15h à 18 heures, au Centre Socio Culturel:

« Après midi Picardisante » : avec 2 animateurs bien connus dans la région :

- Contes et légendes du Vimeu, par Jean Mary Thomas (en français et en picard)
- Histoires drôles... et chansons ...en Picard par Jean Marie Gardin

Goûter offert à l'entr- acte !

L'entrée est gratuite, ... et pas seulement réservée aux séniors....on vous attend !

oooooooooooooooo

#### Etat civil

##### Naissances

*Bordrez Emy, le 9 mai 2015*

*Holleville Sidonie le 10 juin 2015*

##### Décès

*Fournier Henriette, le 9 Mai 2015*

*Holleville Adeline, le 10 Juin 2015*

oooooooooooooooo

### Ch'coin Picard

*Connaissez vous quéq 'zin d'chés surpitchets éd nos villages aux alintours ?*

*Vaudricourt : « Chés bleus d'Eudricourt », ou bien « Chez boéyeux rouges d'Eudricourt »*

*Friaucourt : « Chés belles tcheutees filles éd Friaucourt »*

*Tully : « Chés inchepès éd 'Tully, qui couq' t à terre pour én point tchère éd leu lit »*

*Et Bourseville ? « Fort comme Borséville »*

Connaissez vous quelques uns des sobriquets de nos villages aux alentours ? (1)

Vaudricourt : « les bleus de Vaudricourt » ou bien « les boyaux rouges de Vaudricourt » (qui se dit Eudricourt) Friaucourt : « Les belles petites filles de Friaucourt »

Tully : « les embarrassés ( se dit de quelqu'un qui se prend le pied dans un fil..) de Tully, qui couchent par terre pour ne pas tomber de leur lit ».

Et Bourseville, qui s'écrit Borséville : « fort comme Bourseville ».... Tout un programme !

- (1) Toutes ces appellations, qui désignaient collectivement les habitants d'un village, sont nées au fil du temps, souvent des rivalités villageoises, parfois tenant à des événements enjolivés avec le temps, souvent ironiques, parfois même agressives.. Mais tout cela fait partie du patrimoine de notre « coin »

## Les images

### Premier Marché à Bourseville...



### La fête des voisins rue de Belloy

### Méchoui des Sapeurs Pompiers

### Le Bel Age à St Omer



### Un cirque sur la place du village !

### Fête de la musique

*Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : JM Flachet, M Desprez  
C Roques, G Holleville, C Delbarre, F Duret, D Dubuc*

*Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : [www.mairie-bourseville.fr](http://www.mairie-bourseville.fr)*

*IPNS*